



centre national
de la chanson des
variétés et du jazz

Demande de modification de l'affectation de la taxe sur les spectacles de variétés dans le cadre de CO-REALISATIONS

Art 28 du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009
<http://www.cnv.fr/contenus/pdf/cnv/reglement-interieur.pdf>

LA SOCIETE

ORGANISATEUR

a organisé la (les) représentation(s) suivante(s) :

| | |
|--------------------------|------------------------------|
| Artiste ou manifestation | |
| Salle : | Localité : |
| Code postal: | Date(s) : |
| Recette HT | N° Avis des sommes à payer : |

dans le cadre d'un contrat de CO-REALISATION avec

| | |
|---------------------|--|
| LA SOCIETE . | PRODUCTEUR, prévoyant le partage du paiement de la taxe sur les spectacles de variétés à raison de % à la charge de l' Organisateur et % à la charge du Producteur. |
|---------------------|--|

L'ORGANISATEUR s'est acquitté auprès du CNV de la somme de € , correspondant à la
totalité de la taxe due,

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| et déclare avoir reçu de la société | |
| la somme de | € par chèque n° |
| tiré sur | en date du |

correspondant au paiement de la part de taxe lui incombant.

En conséquence les signataires demandent par la présente la ventilation des sommes acquittées au
bénéfice de leur compte respectif, soit :

| |
|-----------------------------|
| € au bénéfice de la société |
| € au bénéfice de la société |

**Le présent document est établi en trois exemplaires, dont un est remis à chacun des signataires et un
adressé au : Centre National des Variétés et du Jazz 9 bd des Batignolles 75008 PARIS.**

POUR L'ORGANISATEUR

Nom, Date, Signature et Cachet

POUR LE PRODUCTEUR

Nom, Date, Signature et Cachet

La présente demande est recevable dans la limite de 6 mois à compter de la date du spectacle.

CNV- Etablissement public et commercial - RCS Paris B 445 401 912 - APE 90 02Z

Téléphone : 01 56 69 11 34 - Fax - 01 53 75 42 61 - Site : www.cnv.fr